

**138 Nettoyant papillons et débit MP13800400AB**

Date d'impression: 20.03.2021

Code du produit: 11AFX138040AB

Page 1 de 15

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

138 Nettoyant papillons et débit MP13800400AB

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

nettoyant

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société: TUNAP GmbH & Co. KG  
Rue: Bürgermeister-Seidl-Str. 2  
Lieu: D-82515 Wolfratshausen  
Téléphone: + 49 (0) 8171/1600 - 0  
e-mail: [sdb@tunap.com](mailto:sdb@tunap.com)  
Internet: [www.tunap.com](http://www.tunap.com)

Téléfax: + 49 (0) 8171/1600 - 40

**Fournisseur**

Société: TUNAP France SAS  
Rue: 1, rue Guynemer  
Lieu: F-67120 F-67120 Altorf  
Téléphone: + 33 (0) 388 68 64 94  
e-mail: [sdb@tunap.com](mailto:sdb@tunap.com)  
Internet: [www.tunap.fr](http://www.tunap.fr)

Téléfax: + 33 (0) 388 68 67 58

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +33 03 88 37 37 37 (CapTv de Strassbourg)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 1

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Nocif par inhalation.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage**



### 138 Nettoyant papillons et débit MP13800400AB

Date d'impression: 20.03.2021

Code du produit: 11AFX138040AB

Page 2 de 15

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Acétone  
xylène  
éthylbenzène

**Mention d'avertissement:** Danger

##### Pictogrammes:



##### Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P260 Ne pas respirer aérosols.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.  
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

#### 2.3. Autres dangers

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

**138 Nettoyant papillons et débit MP13800400AB**

Date d'impression: 20.03.2021

Code du produit: 11AFX138040AB

Page 3 de 15

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
67-64-1	Acétone			25 - < 50 %
	200-662-2	606-001-00-8	01-2119471330-49	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
123-42-2	4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone, diacétone-alcool			25 - < 50 %
	204-626-7		01-2119473975-21	
	Repr. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H361d H319 H335			
1330-20-7	xylène			25 - < 50 %
	215-535-7	601-022-00-9	01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304 H412			
124-38-9	dioxyde de carbone			5 - < 10 %
	204-696-9			
100-41-4	éthylbenzène			5 - < 10 %
	202-849-4	601-023-00-4		
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H225 H332 H315 H319 H335 H373 H304			
108-88-3	toluène			0,1 - < 1 %
	203-625-9	601-021-00-3	01-2119471310-51	
	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H225 H361d H315 H336 H373 H304			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

**Après inhalation**

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Se laver avec beaucoup d'eau et de savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter impérativement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau fatiguée,

**138 Nettoyant papillons et débit MP13800400AB**

Date d'impression: 20.03.2021

Code du produit: 11AFX138040AB

Page 4 de 15

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique. Appeler un CENTRE ANTIPOISON. Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO<sub>2</sub>, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereuses si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et traitées dans une station d'épuration.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Observer le mode d'emploi.

La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).



### 138 Nettoyant papillons et débit MP13800400AB

Date d'impression: 20.03.2021

Code du produit: 11AFX138040AB

Page 5 de 15

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

#### Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

#### Information supplémentaire

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

##### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes. Aliments pour humains et animaux.

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel. Protéger des radiations solaires directes. À conserver au frais et au sec. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		1000	2420		VLE (15 min)	
124-38-9	Carbone (dioxyde de)	5000	9000		VME (8 h)	
123-42-2	Diacétone-alcool	50	240		VME (8 h)	
100-41-4	Ethylbenzène	20	88,4		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	
108-88-3	Toluène	20	76,8		VME (8 h)	
		100	384		VLE (15 min)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	


**138 Nettoyant papillons et débit MP13800400AB**

Date d'impression: 20.03.2021

Code du produit: 11AFX138040AB

Page 6 de 15

**Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste
1330-20-7	Xylènes (mélange d'isomères)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste
100-41-4	Ethylbenzène	Acide mandélique (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste et fin de semaine
108-88-3	Toluène	Toluène	20 µg/l	Sang	en début de poste et fin de semaine

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
123-42-2	4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone, diacétone-alcool			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	32,6 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	240 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	467 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	5,8 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	167 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,67 mg/kg p.c./jour
1330-20-7	xylène			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	221 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	442 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	221 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	442 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	212 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	65,3 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	260 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	65,3 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	260 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	125 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	12,5 mg/kg p.c./jour



### 138 Nettoyant papillons et débit MP13800400AB

Date d'impression: 20.03.2021

Code du produit: 11AFX138040AB

Page 7 de 15

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
123-42-2	4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone, diacétone-alcool	
Eau douce		2 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1 mg/l
Eau de mer		0,2 mg/l
Sédiment d'eau douce		7,4 mg/kg
Sédiment marin		0,74 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,31 mg/kg
1330-20-7	xylène	
Eau douce		0,327 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,327 mg/l
Eau de mer		0,327 mg/l
Sédiment d'eau douce		12,46 mg/kg
Sédiment marin		12,46 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		6,58 mg/l
Sol		2,31 mg/kg

#### Conseils supplémentaires

- a sans limitation
- b Fin de l'exposition voire fin du processus
- c en cas d'exposition à long terme: après plusieurs postes superposées
- d avant la couche suivante

sang (B)  
Urine (U)

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

##### Mesures d'hygiène

Éviter l'exposition. Porter un vêtement de protection approprié. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

##### Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.  
DIN EN 166

##### Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.  
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration 480min  
Épaisseur du matériau des gants 0,45 mm  
EN ISO 374

##### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.



### 138 Nettoyant papillons et débit MP13800400AB

Date d'impression: 20.03.2021

Code du produit: 11AFX138040AB

Page 8 de 15

#### Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.  
 Cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle pertinente est intéressant de noter:  
 Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).  
 Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A  
 Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.  
 Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Aérosol
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C):

#### Modification d'état

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	56 °C
Point de sublimation:	Aucune information disponible.
Point de ramollissement:	Aucune information disponible.
Point d'écoulement:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	-80 °C
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	0,9 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	14,3 vol. %
Température d'auto-inflammation:	>200 °C
Densité (à 20 °C):	0,85 g/cm <sup>3</sup> DIN 51757

### 9.2. Autres informations

Les indications se rapportent à la matière active technique: Densité relative, Couleur, Odeur, Viscosité, pH.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.  
 Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.





### 138 Nettoyant papillons et débit MP13800400AB

Date d'impression: 20.03.2021

Code du produit: 11AFX138040AB

Page 9 de 15

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO<sub>2</sub>, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereuses si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

#### Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données disponibles pour le mélange.

##### Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

##### ETAmél calculé

ATE (inhalation aérosol) 4,527 mg/l

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
67-64-1	Acétone			
	orale	DL50 5800 mg/kg	Rat	
	cutanée	DL50 20000 mg/kg	Lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 76 mg/l	Rat	
123-42-2	4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone, diacétone-alcool			
	orale	DL50 3002 mg/kg	Rat	Study report (1978)
	cutanée	DL50 13630 mg/kg	Lapin	
1330-20-7	xylène			
	orale	DL50 3523 mg/kg	Rat	Study report (1986)
	cutanée	DL50 12126 mg/kg	Lapin	Publication (1962)
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 6700 mg/l	Rat	Toxicol Appl Pharmacol 33:543-558. (1975)
	inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l		
100-41-4	éthylbenzène			
	orale	DL50 3500 mg/kg	Rat	GESTIS
	cutanée	DL50 15400 mg/kg	Lapin	GESTIS
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 17,2 mg/l	Rat	
	inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l		
108-88-3	toluène			
	orale	DL50 5580 mg/kg	Rat	
	cutanée	DL50 12200 mg/kg	Lapin	GESTIS
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 49 mg/l	Rat	GESTIS

#### Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Irritant pour les yeux. En cas d'inhalation: Irritation des poumons. Toux. dyspnée. Contact avec la peau: irritant.

**138 Nettoyant papillons et débit MP13800400AB**

Date d'impression: 20.03.2021

Code du produit: 11AFX138040AB

Page 10 de 15

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. (4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone, diacétone-alcool; xylène)

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Acétone)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (xylène)

**Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Pas de données disponibles pour le mélange.


**138 Nettoyant papillons et débit MP13800400AB**

Date d'impression: 20.03.2021

Code du produit: 11AFX138040AB

Page 11 de 15

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
67-64-1	Acétone				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 5540 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 5000 mg/l	96 h	Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 6100 mg/l	48 h	Daphnia magna	
123-42-2	4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone, diacétone-alcool				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Oryzias latipes	REACH Registration Dossier
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Registration Dossier
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1997)
	Toxicité pour les algues	NOEC 1000 mg/l	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 100 mg/l	14 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier
	Toxicité bactérielle aiguë	(> 1000 mg/l)	3 h	activated sludge, domestic	Study report (2012)
1330-20-7	xylène				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 8,4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Ecotoxicology and Environmental Safety.
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 4,9 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Ecotoxicology and Environmental Safety.
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 3,4 mg/l	48 h	Ceriodaphnia dubia	Ecotoxicology and Environmental Safety 3
	Toxicité pour les poissons	NOEC > 1,3 mg/l	56 d	Oncorhynchus mykiss	Appl. Sci. Branch, Eng. Res. Cent. Denve
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 1,17 mg/l	7 d	Ceriodaphnia dubia	Ecotoxicology and Environmental Safety 3
	Toxicité bactérielle aiguë	(> 175 mg/l)	0,5 h	Boue activée	Research Journal WPCF 60(10) 1850-1856 (
100-41-4	éthylbenzène				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 3,6 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	GESTIS
108-88-3	toluène				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 13 mg/l	96 h	Carassius auratus	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 433 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	GESTIS
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 11,5 mg/l	48 h	Daphnia magna	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles pour le mélange. AOX (mg/l): 0



### 138 Nettoyant papillons et débit MP13800400AB

Date d'impression: 20.03.2021

Code du produit: 11AFX138040AB

Page 12 de 15

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
123-42-2	4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone, diacétone-alcool			
	OECD 301 A	98,51%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
67-64-1	Acétone	-0,24
123-42-2	4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone, diacétone-alcool	-0,09
1330-20-7	xylène	3,2
100-41-4	éthylbenzène	3,15
108-88-3	toluène	2,73

#### FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
1330-20-7	xylène	> 5,5 - < 12,2	Oncorhynchus mykiss	Appl. Sci. Branch, E

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### Code d'élimination des déchets - Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

##### Code d'élimination des déchets - Résidus

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

##### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



### 138 Nettoyant papillons et débit MP13800400AB

Date d'impression: 20.03.2021

Code du produit: 11AFX138040AB

Page 13 de 15

#### Transport terrestre (ADR/RID)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1950
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	AÉROSOLS
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	2
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	2.1
Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E0
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D

#### Transport fluvial (ADN)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1950
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	AÉROSOLS
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	2
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	2.1
Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E0

#### Transport maritime (IMDG)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1950
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	AEROSOLS
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	2.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	2.1
Marine polluant:	No
Dispositions spéciales:	63, 190, 277, 327, 344, 381,959
Quantité limitée (LQ):	1000 mL
Quantité exceptée:	E0
EmS:	F-D, S-U

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1950
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	AEROSOLS, inflammable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	2.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	2.1



### 138 Nettoyant papillons et débit MP13800400AB

Date d'impression: 20.03.2021

Code du produit: 11AFX138040AB

Page 14 de 15

Dispositions spéciales:	A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y203
Quantité exceptée:	E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz inflammables.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 48

2010/75/UE (COV): Aucune information disponible.

2004/42/CE (COV): Aucune information disponible.

##### Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Directive aérosol (75/324/CEE)

##### Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,9.

#### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IATA: International Air Transport Association

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL/DMEL: Derived No Effect Level / Derived Minimal Effect Level

WEL (UK): Workplace Exposure Limits

TWA (EC): Time-Weighted Average

ATE: Acute Toxicity Estimate

**138 Nettoyant papillons et débit MP13800400AB**

Date d'impression: 20.03.2021

Code du produit: 11AFX138040AB

Page 15 de 15

STEL (EC) Short Term Exposure Limit  
CL50: Lethal Concentration  
EC50: half maximal Effective Concentration  
ErC50: means EC50 in terms of reduction of growth rate

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:  
Méthode de calcul.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*